
Liste des personnes présentes – Conseil d'administration

Andréanne Bergeron	Gabriel Charland	Pascale Voyer-Perron
Anne-Sophie Morin	Keven Imbeault	Philippe Paquin Piché
Ariane Jobin-Rioux	Laurence Vaillancourt	Rose Beaupré Ayotte
Bénédicte Desbiens	Louis-Philippe Beaulieu	Samy-Jane Tremblay
Charlotte Roy	Marc-Antoine Tourville	Thierry Gauvin
Emily McKinnon-Côté	Marie-Lyne Bourque	Véronique Tremblay
Eve-Marie Allard	Mathieu Blanchet	Vickie Bourque
François Coulombe-Rozon	Mélissa Richard	
Frédéric Gilbert	Oscar Truong	

Liste des personnes absentes – Conseil d'administration

Valérie Langevin	Alexandre Jacob Roussel	Yan Sinotte
------------------	-------------------------	-------------

Liste des personnes présentes – Autres

Présidence d'assemblée

Simon Hénault

Secrétariat d'assemblée

Bénédicte Desbiens

Projet d'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption des procès-verbaux des séances précédentes
5. Suites données aux résolutions antérieures
6. Rapports
 - 6.1. Officières et officiers
 - 6.2. Comité exécutif
 - 6.3. Groupes de travail et comités de la CADEUL
 - 6.4. Plan directeur révisé
7. Démissions et absences
8. Élections
 - 8.1. Conseil d'administration (Huit postes vacants)
 - 8.1.1. Groupe C : Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels – (un poste)
 - 8.1.2. Groupe D : Faculté de droit – (un poste)
 - 8.1.3. Groupe F : Faculté des lettres et sciences humaines – (un poste)
 - 8.1.4. Groupe G : Faculté de médecine, Faculté de médecine dentaire, Faculté de pharmacie et Faculté des sciences infirmières – (un poste)
 - 8.1.5. Groupe I : Faculté des sciences de l'éducation – (deux postes)
 - 8.1.6. Groupe K : Faculté des sciences sociales – (un poste)
 - 8.1.7. Groupe L : Études libres et baccalauréat multidisciplinaire – (un poste)
9. Finances
 - 9.1. Suivi des dossiers financiers
 - 9.2. États des résultats financiers de novembre 2019
 - 9.3. États des résultats financiers de décembre 2019
10. Règlements généraux
11. Règlement électoral 2020
12. Autres sujets
 - Date de la prochaine séance
 - Bière postconseil
 - Blague corporative
13. Clôture de la séance

1. Ouverture de la séance

Laurence Vaillancourt

Bonjour à toutes et à tous, nous sommes très contentes et contents de vous voir en si grand nombre en ce dimanche pour ce CA ! Sans plus attendre, je demanderais si quelqu'un voudrait proposer l'ouverture de la séance !

Résolution CA-H20-01-26-01

Il est proposé par Vickie Bourque, avec l'appui de François Coulombe-Rozon:

Que la séance du 26 janvier 2020 soit ouverte.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée

La présidence effectue une proposition de présidence d'assemblée et de secrétariat d'assemblée.

Résolution CA-H20-01-26-02

Il est proposé par Marc-Antoine Tourville, avec l'appui de Charlotte Roy:

Que Simon Hénault soit nommé à titre de président d'assemblée et Bénédicte Desbiens soit nommé en tant que secrétaire d'assemblée pour la séance du 26 janvier 2020.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidence d'assemblée

Observateurs, observatrices ?

Andréanne Bergeron, Anne-Sophie Morin et Frédérick Gilbert s'identifient

3. Lecture de l'ordre du jour

La présidence d'assemblée effectue la lecture de l'ordre du jour.

Résolution CA-H20-01-26-03

Il est proposé par Vickie Bourque, avec l'appui de Gabriel Charland :

Que l'ordre du jour de la séance du 26 janvier 2019 soit adopté.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption des procès-verbaux des séances précédentes

Bénédicte Desbiens

Le procès-verbal du mois de décembre vous a été mis dans la convocation. Comme à l'habitude, si vous avez des modifications majeures nous allons les faire immédiatement et les coquilles pourront m'être avisées par courriel.

Résolution CA-H20-01-26-04

Il est proposé par Philippe Paquin Piché, avec l'appui de François Coulombe-Rozon :

Que le procès-verbal du 8 décembre 2019 soit adopté.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Suites données aux résolutions antérieures

Aucune suite à donner

6.1. Rapports – Officières et officiers

Présidence d'assemblée

Il est de votre responsabilité de questionner les officières et officiers.

Membre du CA

Question pour la présidente : Quelles étaient les discussions entourant les statuts de l'Université Laval que vous avez eu le 12 décembre ?

Laurence Vaillancourt

C'est le processus habituel qui arrive une fois par année dont la CADEUL a un siège sur le comité de gouvernance.

Ajouts et retraits des officières et officiers

Rose Beaupré Ayotte

Ajouts :

23 janvier : présence au *Scandale de l'AÉSS*

Retrait :

23 janvier : Rencontre avec le nouveau président de la Commission des affaires étudiantes

Eve-Marie Allard

Ajouts :

17 et 22 janvier : Rencontre du Comité sans oui, c'est non

23 janvier : présence au *Scandale de l'AÉSS*

Mathieu Blanchet

Ajouts :

23 janvier : Bar facultaire

Retrait :

20 janvier : Rencontre du Centre de la vie étudiante.

Laurence Vaillancourt

Ajouts :

20 janvier : Rencontre avec Madame Geneviève Champoux qui est directrice par intérim de la Direction des services aux étudiants pour discuter du budget de l'Université Laval

23 janvier : Bar facultaire

Retrait :

20 janvier : Rencontre du Centre de la vie étudiante.

Keven Imbeault

Ajouts :

17 décembre : Entretien téléphonique avec l'UTILE (Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant) pour faire un suivi des dossiers

23 janvier : Bars facultaires

Marie-Lyne Bourque

Ajouts :

22 janvier : Rencontre pour planifier la journée *Bell cause pour la cause*

23 janvier : Bars facultaires

Bénédicte Desbiens

Ajouts :

15 janvier : Prise de données avec la Coop FA pour savoir les déplacements des participantes et participants au Show de la Rentrée

23 janvier : Bars facultaires

6.2. Rapports – Comité exécutif

Rose Beaupré Ayotte

Nous étions présentes et présents dans dix pavillons lors de la rentrée d'hiver. Nous avons pu tenir huit des kiosques de distribution et d'information pour donner les agendas et des articles promos en plus d'informer sur nos filiales et services. Nous recommencerons l'an prochain.

Eve-Marie Allard

Le Show de la Rentrée d'hiver 2020 a eu lieu le 15 janvier dernier au Grand Salon. Bon Enfant, Jesuslesfilles et Caravane nous ont donné un show incroyable! La salle fut remplie, l'ambiance était au bonheur et à la fête, et on peut dire que la soirée fut une grande réussite. On remercie particulièrement le travail des bénévoles et du comité organisateur.

Membre du CA

Merci infiniment à Eve-Marie pour l'organisation.

Rose Beaupré Ayotte

Hier se tenait le camp de formations d'hiver des associations. Environ 70 personnes ont été présentes au cours de la journée. On est contentes et contents des résultats.

6.3. Rapports – Groupes de travail et comités de la CADEUL

Bénédicte Desbiens

Au cours du Caucus de vendredi, il y a eu l'adoption de la révision du *Plan directeur* et l'adoption de l'*Avis sur la langue d'enseignement*.

Mathieu Blanchet

Plusieurs personnes ont participé à la dernière table des concessions alimentaires qui a eu lieu lundi dernier. Ce fut un réel plaisir de présenter la première partie du plan de campagne aux cafés et assos présents ainsi que de recueillir des idées d'activités de mobilisation. Il a également été décidé de tenir des rencontres plus récurrentes, dans le but de mieux préparer les actions de mobilisation et faire un suivi de l'avancée des négociations avec l'Université.

6.4. Rapports – Plan directeur révisé

Laurence Vaillancourt

Du 17 au 20 janvier dernier, votre comité exécutif s'est réuni pour faire un retour sur le *Plan directeur* que nous avons adopté ensemble en juin dernier. Petit rappel, le *Plan directeur* est composé des dossiers, donc des grandes lignes que le comité exécutif travaille pour vous. Ce qu'on vous présente aujourd'hui, c'est seulement les dossiers qui présentent une modification. Chaque exécutante et exécutant parleront de leur dossier respectif.

Bénédicte Desbiens

Concernant les affaires institutionnelles, deux choses concernant le Conseil d'administration ont été modifiées. L'orientation 15 avec ce qui a trait aux *Règlements généraux* que nous parlerons aujourd'hui et la *Politique environnementale* qui sera adoptée moi de mars.

Pour ce qui est du développement durable, l'orientation 19, la Commission des filiales se penchant exclusivement sur l'usage des plastiques à usage unique, est à venir. Il y a tout de même des actions qui ont été mises en place depuis le début de notre mandat, des remplacements de coupes de plastique plus particulièrement au Pub Universitaire.

Mathieu Blanchet

Pour ce qui est des affaires financières, l'orientation 30 - Centre de la vie étudiante, les discussions sont toujours en cours et prennent plus de temps que prévu. Toutefois, l'échéancier final du projet n'est pas retardé. Pour l'orientation 31- Logement étudiant, les rencontres avec les différents titulaires de charge publique ont été annulées, puisque nous avons déterminé qu'il valait mieux faire ces rencontres lorsque nous aurons un projet détaillé à présenter.

Eve-Marie Allard :

Pour l'orientation 36 - événements socioculturels pour objectif d'inclusivité, il y a eu l'annulation des haltes garderies pour des raisons logistiques. Toutefois, ce sera remplacé par le formulaire de remboursement de frais de garde. Cela sera également valide pour les instances et autres activités de la CADEUL, pas uniquement les événements socioculturels. Ça vous sera présenté en CA au cours des prochaines instances.

Présidence d'élection

C'est le temps de questionner l'exécutif.

Membre du CA

Est-ce que la CADEUL a été approchée pour le service de garderie ?

Eve-Marie Allard

Nous avons reçu aucune demande, mais nous l'avions mentionné à l'Association des parents-étudiants de l'Université Laval.

Résolution CA-H20-01-26-05

Il est proposé par Louis-Philippe Beaulieu et appuyé par Philippe Paquin Piché :

Que soit adopté le *Plan directeur* révisé.

Personne ne demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Démissions et absences

Bénédicte Desbiens

Rappelle aux membres de signer la feuille de présence pour ne pas faire d'erreur dans le procès-verbal et rappel des règles des *Règlements généraux* sur les absences.

8.1 Élections – Conseil d'administration

8.1.1 Groupe C : Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels – (un poste)

Aucune candidature

8.1.12 Groupe D : Faculté de droit – (un poste)

Félix Lachance par lettre

8.1.3 Groupe F : Faculté des lettres et sciences humaines – (un poste)

Anne-Sophie Morin en personne

8.1.4 Groupe G : Faculté de médecine, Faculté de médecine dentaire, Faculté de pharmacie et Faculté des sciences infirmières – (un poste)

Aucune candidature

8.1.5 Groupe I : Faculté des sciences de l'éducation – (deux postes)

Frédéric Gilbert et Andréanne Bergeron en personne

8.1.6 Groupe K : Faculté des sciences sociales – (un poste)

Aucune candidature

8.1.7 Groupe L : Études libres et baccalauréat multidisciplinaire – (un poste)

Aucune candidature

Résolution CA-H20-01-26-06

Il est proposé par Vickie Bourque, avec l'appui de François Coulombe-Rozon:

Que l'élection à titre de membre du conseil d'administration de Félix Lachance, d'Anne-Sophie Morin, de Frédéric Gilbert et d'Andréanne Bergeron soit entérinée.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Finances

9.1. Suivi des dossiers financiers

Résolution CA-H20-01-26-07

Il est proposé par Louis-Philippe Beaulieu, avec l'appui de Vickie Bourque :

Qu'un huis-clos soit instauré sur les délibérations à partir de maintenant.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9.2 États des résultats financiers de novembre 2019

Résolution CA-H20-01-26-08

Il est proposé par Vickie Bourque, avec l'appui de Marc-Antoine Tourville :

Que les états des résultats du mois de novembre 2019 soient adoptés.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9.3 États des résultats financiers de décembre 2019

Résolution CA-H20-01-26-09

Il est proposé par Charlotte Roy, avec l'appui de Philippe Paquin Piché :

Que les états des résultats du mois de décembre 2019 soient adoptés.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution CA-H20-01-26-10

Il est proposé par Vickie Bourque, avec l'appui de Louis-Philippe Beaulieu:

Que le huis-clos soit levé.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. Règlements généraux

Présentation par Bénédicte Desbiens de la cause des modifications apportées

Résolution CA-H20-01-26-11

Il est proposé par Vickie Bourque, avec l'appui de Marc-Antoine Tourville:

Que les modifications apportées au conseil d'administration soient adoptées.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Bénédicte Desbiens

Nous allons passer un à un les modifications et les commentaires que vous avez apportés.

1. Article 16 → étudiant ~~de~~ de cycle zéro ou de premier cycle de l'Université
⇒ membre individuelle ou individuel : toute étudiante et tout étudiant ~~de~~ de cycle zéro ou de premier cycle de l'Université Laval
2. Article 35 → Puisque le mandat est donné à l'instance en question et non aux individus, pourquoi mettre le « qu'elles »? Si on veut vraiment garder le « qu'elles » devrions-nous pas ajouter un « aux membres de » ou quelque chose du genre?
3. Article 35 → Pas besoin de féminiser car il est question ici des instances (CA, caucus et CX) et non des personnes (administrateurs-trices, délégué-e-s et exécutant-e-s).
⇒ L'assemblée générale des membres peut donner un mandat au conseil d'administration, au caucus des associations ou au comité exécutif pour ~~qu'elles~~ qu'ils l'exécutent en son nom.
4. Article 56 → Soit les derniers mots sont inversés, soit il en manque (je ne comprends pas très bien l'article).
⇒ Une administratrice ou un administrateur peut être élu pour combler un poste devenu vacant à la majorité des voix exprimées lors d'une assemblée générale des membres ou aux deux tiers (2/3) des voix exprimées lors d'une assemblée du conseil d'administration, par l'élection d'une ou un membre individuel du groupe d'électrices ou électeurs auquel est attribué ~~ce~~ ~~à~~ à ce poste.

5. Article 60 → Il y a une virgule de trop à l'article 60.
 - ⇒ Toute administratrice ou tout administrateur doit informer^r les membres individuelles et individuels faisant partie du groupe d'électrices ou électeurs dont elle ou il provient des activités de la Confédération.

6. Article 74 → revêtent un caractère confidentiel qui interdit leurs communications, diffusion,
 - ⇒ Les délibérations tenues à huis clos par le conseil d'administration revêtent un caractère confidentiel qui interdit leurs communication, diffusion ou publication à toute personne n'y ayant pas assisté.

7. Article 103 et 201 → Uniformité des deux textes (virgule dans le premier paragraphe; dernière phrase : ajout d'un « lors »)
8. Article 103 → Changer « dans le cadre du scrutin qui le concerne » pour « dans le cadre du scrutin qui le ou la concerne »
 - ⇒ Toute candidate ou tout candidat ou sa représentante ou son représentant dûment mandaté pour agir en son nom par procuration à cet effet, peut assister à toute opération menée par la présidence d'élection dans le cadre du scrutin qui la ou le concerne.
La candidate ou le candidat ou sa représentante ou son représentant peut notamment examiner les bulletins de vote lors du dépouillement du scrutin, mais ne peut jamais les toucher. D'autre part, elle ou il ne peut commenter lors du dépouillement.

9. Article 112 → Juste faire attention de pas oublier le point à la fin de la phrase (...l'article 22 et 23 des présents règlements.)
 - ⇒ Tout membre associatif doit, pour déterminer les déléguées et délégués qui le représenteront au caucus des associations, faire parvenir ou à la vice-présidence aux affaires institutionnelles une procuration, telle que définie à l'article 22 et 23 des présents règlements.

10. Article 176 → Ajout « Une ou un membre individuel mandaté... », puisque le membre individuel en soi ne possède pas de droit de vote au collège électoral.
 - ⇒ Une ou un membre individuel mandaté ne dispose que d'un seul droit de vote lors du collège électoral annuel. Elle ou il Confédération et déléguée ou délégué d'un membre associatif.

11. Article 1b → Insertion de la définition du cycle zéro [...] au cycle zéro (définition du cycle zéro)
⇒ Caduque
12. Article 8 → Mettre une photo où on voit qqch du logo de la CADEUL
⇒ Mettre une meilleure photo du sceau
13. Article 16 → Ajouter "et/ ou de cycle zéro" après "premier cycle"
⇒ Article 1 : l) « **cycle zéro** » : niveau d'études des personnes effectuant exclusivement des cours compensateurs à l'Université Laval ;

⇒ Article 16 : a) **membre individuelle ou individuel** : toute étudiante et tout étudiant de cycle zéro ou et de premier cycle de l'Université Laval qui a payé la cotisation pour le trimestre-auquel elle ou il est réputé étudiante ou étudiant, à moins qu'elle ou il y renonce en la manière prévue à ces règlements généraux ;
14. Article 19 → Ajouter " ou regroupement" après "association"
⇒ Ajout
15. Article 20 → Il n'est pas dit à quelle fréquence les associations/regroupements doivent faire parvenir ces informations.
Il serait possible de mettre "à chaque fin de session d'hiver" et/ou "à chaque fois qu'il y a un changement"
16. Article 22 → Ajout d'une définition du terme association facultaire (pertinent ou pas?)
⇒ Caduque
17. Article 28 → Remplacer confédération par instance représenté. Le membre agit pour l'asso qui l'a mandaté et pour la confédération
⇒ Caduque
18. Article 30 → Démocratique au lieu de populaire
⇒ Caduque

19. Article 31 → L'assemblée générale et le conseil d'administration sont les seules instances pouvant ...
⇒ Caduque
20. Article 84 → Ajouter "ce rapport doit être reçu par le conseil d'administration" pour s'assurer la vérification par celui-ci.
⇒ Caduque
21. Article 107 → Enlever le b) car il est assez semblable au a) (une réprimande écrite est comparable à un avis d'infraction écrit)
⇒ a) donner un avis d'infraction écrit à toute personne ;
b) remettre une réprimande écrite à toute personne ;
22. Article 144 → Devrions-nous spécifier que la fin du mandat et le début du mandat sont à la fin du collège électoral? Peut-être que je pousse un peu, mais si on dit juste « lors du collège électoral » bien c'est comme si pendant le collège électoral, il n'y avait pas d'officiers ou officières. Et s'il y avait des forces majeures qui force la suspension du collège électoral, qui dirigera la CADEUL s'il n'y a pas vraiment d'officiers ou officières à ce moment?
⇒ Le mandat d'officière et officier est d'une durée d'un (1) an. Ce mandat débute au moment de l'élection par le collège électoral annuel et prend fin lors de la clôture du collège électoral annuel suivant. Un mandat débutant après le collège électoral prend également fin au collège électoral annuel suivant.
23. Article 146 → Ajout de la mention qu'une personne qui a participé au processus démocratique, mais qui n'a pas été élue ne peut pas être embaucher pour tenir les fonctions dans l'année en cours.
⇒ Ajout à l'article 29 : Dans le cas où la Confédération souhaite engager une personne s'étant présentée à un poste du comité exécutif de l'année en cours et que celle-ci ne s'est pas fait élire, son embauche doit être entérinée par le conseil d'administration si cette personne va effectuer des tâches semblables à celles dudit poste.

24. Article 155b) → Ne pas retirer la mention « stimuler et favoriser la participation des membres... », Je pense qu'un des prochains défis de la CADEUL va justement de trouver des façons de renouer avec les membres. Je ne crois pas que l'enlever est vraiment une bonne idée. Si on l'enlève, voir a ce que quelqu'un détienne le rôle.

⇒ Caduque

25. Article 174 → Est-ce qu'un candidat peut aussi être une personne mandatée par une association? Je ne trouve pas d'endroit où il est spécifié. Il faudrait peut-être l'ajouter.

⇒ Caduque

26. Article 200 → Dernière phrase : se prononce en faveur de l'abstention/contre (ou tout autre terme parce que le terme vacance est ambiguë)

27. Article 200 → Remplacer le terme VACANCE par le terme CHAISE plus couramment employé
⇒ Ajout de la définition de vacance : « **vacance** »: état d'un poste du comité exécutif qui est momentanément dépourvu de titulaire

28. Article 206 à 220 → Est-ce que le comité d'enquête a droit à un montant d'argent octroyé par le CA si jamais des personnes doivent être embauchés pour mieux réaliser l'enquête ou si un montant d'argent doit être déboursé pour créer et/ou avoir accès à certains documents?

⇒ Si nécessaire, oui.

29. Article 228 → Modifier « dure jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante » pour « dure jusqu'à l'assemblée générale où le dossier sera traité » Si jamais ça prend plus de temps à faire la vérification

⇒ Caduque

30. Article 38g) → Est-ce que c'est en prévision dudit référendum sur l'augmentation de la cotisation?

⇒ Non c'est pour pouvoir consulter le plus de membres possibles

31. Article 89 → Est-ce qu'il sera possible de voir les statistiques utilisées pour déterminer le nombre d'administrateurs par groupe?

⇒ Feuille distribuée avec le nombre de membres par groupe

32. Article 127-146 → La CASP devient donc une table consultative?

⇒ Exactement

33. Article 138 → Qu'est-ce qu'on veut dire par « collaborative »?

⇒ Qui se fait en s'associant aux autres membres des tables consultatives, pour réaliser un même avis ou autre.

34. Article 235 → Question : « Selon leur juridiction respective » donc selon l'article 226, tout contrat de plus de 3 000 \$ devra automatiquement être adopté par le CA?

⇒ Exactement

Résolution CA-H20-01-26-12

Il est proposé par François Coulombe-Rozon, avec l'appui de Louis-Philippe Beaulieu:

Que les Règlements généraux soient adoptés.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Bénédicte Desbiens

Nous vous proposons une close transitoire pour ne pas modifier immédiatement la constitution du Conseil d'administration.

Résolution CA-H20-01-26-13

Il est proposé par Vickie Bourque, avec l'appui de Emily McKinnon-Côté :

Que l'article 89 prenne action à partir de la période électorale 2020.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Règlement électoral 2020

Bénédicte Desbiens

Présentation des grandes modifications du règlement électoral

Premier ajout :

- Féminisation
-

Deuxième ajout :

- Mandat de la présidence d'élection
→ Déjà tous les droits, mais on souhaitait préciser ce détail pour que les membres du collège électoral soient conscients

Troisième ajout :

- Délibération : ordre institutionnel

Quatrième ajout :

- Confidentialité des plaintes :

Cinquième ajout :

- Comité d'appel : Membre sortant pour éviter le flou

Résolution CA-H20-01-26-14

Il est proposé par Gabriel Charland, avec l'appui de Oscar Truong:

Que le Règlement électoral 2020 soit adopté.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution CA-H20-01-26-15

Il est proposé par Vickie Bourque, avec l'appui de Thierry Gauvin:

Que les Procédures électorales 2020 soient adoptées.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Autres sujets – Date de la prochaine séance

Bénédicte Desbiens

Prochaine séance ordinaire aura lieu le 23 février à 18h et Assemblée générale spéciale le 4 février à 11h30.

12. Autres sujets – Bière post-conseil

Eve-Marie Allard

Nous vous invitons au NBar !

12. Autres sujets – Blague corporative

Malaise général suite à la blague de la vice-présidence aux finances et au développement.

13. Clôture de la séance

Résolution CA-H20-01-26-16

Il est proposé par Vickie Bourque, avec l'appui de Gabriel Charland:

Que la séance du 26 janvier 2020 soit levée.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée.



Bénédicte Desbiens

Vice-présidente aux affaires institutionnelles